

Destruction illégale d'un loup dans le Cantal : nous ne laisserons pas faire !

Le 4 février 2026, la dépouille d'un loup mâle était découverte dans le Cantal. Le même jour, un chasseur se présentait de lui-même, auprès des autorités, en expliquant avoir confondu l'animal avec un renard lors d'une battue le 31 janvier 2026, soit 5 jours plus tôt. Il ressort de l'examen que ce loup est bien mort à la suite d'un tir non autorisé. Il s'agit donc d'un acte de **destruction illégale d'une espèce protégée par la loi**. Cependant, selon la procureure de la République en charge du dossier, il n'y aurait pas eu d'intentionnalité ici ce qui écarterait la thèse du braconnage. Une enquête est toujours en cours mais le chasseur ne pourrait être finalement sanctionné que d'un rappel à la loi. Nous, Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, ne pouvons pas fermer les yeux sur cette indulgence judiciaire extrêmement dangereuse pour le loup ! Nous notons la promptitude des auteurs de braconnage à s'abriter derrière la « non-intentionnalité » de leur acte, scandaleusement protégé par la loi d'orientation agricole de mars 2025.

Une plainte commune contre ce chasseur vient d'être portée par certaines associations du **collectif Cap Loup** : ANIMAL CROSS, l'ASPAS, l'ASPA VOSGES, CARDUELIS, Éducation Éthique Animale, FERUS, Focale pour le Sauvage, la FRANE, le Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA), le Pôle Grands Prédateurs et la SFEPM.

Un loup ne ressemble pas à un renard : une confusion est peu probable. Nos associations s'étonnent d'autant plus d'une telle méprise que la chasse et les formations au permis de chasse insistent sur la sécurité du tir qui implique **l'obligation formelle d'identifier sa cible avant de tirer, puis de vérifier son tir**, l'objectif étant notamment de ne pas laisser une bête agonisante. Deux impératifs que ce chasseur ne semble pas avoir respectés.

Nous rappelons que la population de loups sur le territoire français stagne depuis 2022. Surtout, **le Conseil européen¹ et l'OFB-CEFE² estiment réel le risque de baisse de la population, notamment depuis l'augmentation inacceptable du nombre de destructions de loup autorisées annuellement (contre laquelle nous avons bien l'intention d'agir) — jusqu'à 23% de la population lupine —, ce qui porte à 2/3 le risque de la faire diminuer**. Les tirs illégaux augmentent encore cette probabilité, c'est pourquoi il est important de condamner ces infractions pour prévenir ce fort risque de décroissement. Le loup est une espèce **clé de voûte** qui joue un **rôle écologique primordial** pour nos paysages et nos cultures. Prédateur naturel, il participe à la régulation des ongulés sauvages.

La présence du loup dans le Cantal est très irrégulière depuis les années 2000 ce qui pourrait potentiellement s'expliquer par des faits de braconnage. La destruction de ce mâle, dans un département qui ne compte qu'un à deux individus, est très préjudiciable à l'espèce et porte donc directement atteinte à son bon état de conservation localement. C'est pourquoi nos associations portent plainte collectivement contre ce chasseur qui a reconnu avoir abattu « par inadvertance » ce loup. Il est hors de question de laisser cette « erreur » se reproduire ou devenir une habitude. L'avenir du loup sur notre territoire en dépend !

¹ Évaluation de l'état de conservation du loup (*Canis lupus*) en Europe, Conseil européen, T-PVS/Inf(2022)45

² État de conservation du loup en France, CEFE-OFB, 2025

CONTACTS PRESSE

Animal Cross :

Pascal Sourdin, référent loup : 06 38 37 78 33

ASPAS :

Thierry Ruf : 06 10 27 44 23 / thierry.ruf@aspas-nature.org

Carduelis :

Carmen Munoz Pastor et Vincent Primault : carduelis@laposte.net / 05 55 83 17 78 / 06 62 61 05 25

Éducation Éthique Animale :

Marie-Laure Laprade : 06 28 37 48 83 / educ.ethic.animal@gmail.com

FERUS :

Denis Doublet Vice-président et coordinateur loup : coordination.loup@ferus.org / 07 82 75 75 55

Focale pour le Sauvage :

Sandra Bérénice Michel, Co-présidente : 07 85 75 48 63 / sandra.b-michele@live.fr

Pôle Grands Prédateurs :

Mickaël Paul, Co-président : 07 77 23 85 97

